

# Compte Rendu de la réunion du Conseil Municipal du 20 décembre 2011

## **Etaient présents :**

MINIER Marcel, Maire  
GUILLARD François, 1<sup>er</sup> adjoint  
MORICE Anne-Marie, 2<sup>ème</sup> adjointe  
(*procuration*)  
TROUVE David, 4<sup>ème</sup> adjoint  
CARRISSANT Pierrick  
BESNARD Jacques  
BRIAND Claude  
GARCON Jean-Paul  
ROUYER David  
TROCHU Pierre

## **Etaient absents :**

GUILLARD Joël, 3<sup>ème</sup> adjoint  
TALLEC Christa  
MOYNAT Isabelle

## **Ordre du jour :**

- ***Subvention terrain rue de Bléruais***
- ***Marché accessibilité***
- ***Amendes de police***
- ***Chemin d'intérêt communautaire La pêcherie***
- ***Travaux route de Concoret***
- ***Inventaire zones humides***
- ***Avenant Curage des lagunes***
- ***Décision modificative n°8***
- ***Divers***
  
- ***Subvention terrain rue de Bléruais***

Monsieur le Maire rappelle que trois terrains sont à vendre rue de Bléruais à 38€/m<sup>2</sup> (Lot n°1 : 617 m<sup>2</sup>, Lot n°2 : 562 m<sup>2</sup> et Lot n°3 : 583 m<sup>2</sup>).

Il est proposé au Conseil municipal d'accorder une subvention aux futurs acheteurs. Les acquéreurs s'engagent à habiter pendant cinq années à compter de la date d'acquisition.

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Municipal:

- Décide d'accorder une subvention de 4 000€.

## ***Marché accessibilité***

Monsieur Le Maire informe le Conseil Municipal que la Commission d'appel d'offre Accessibilité de la communauté de communes s'est réunie le 7 novembre dernier pour analyser les offres reçues. Pour rappel il s'agit d'un marché de prestations de service en vue de l'élaboration du Plan de mise en Accessibilité de la Voirie et des Espaces publics (PAVE) et des Installations Ouvertes au Public (IOP).

Le marché a été attribué à la Société Formaces (33200 Bordeaux) pour un montant de 2 299€ HT pour la commune de MUÉL.

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Municipal:

- Autorise Monsieur le Maire à signer le marché et toutes les pièces se rapportant à cette affaire.

- **Amendes de police**

Dans le cadre d'aménagements de sécurité dans l'agglomération et plus précisément rue de Brocéliande (en face de la mairie), Monsieur le Maire présente l'estimation des travaux concernant « un plateau-ralentisseur » avec passage piéton pouvant être éligibles aux « amendes de police » :

Aménagement de sécurité piétonnier (plateau 15m) :14 800 € HT

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Municipal:

- demande à Monsieur le Maire de solliciter une subvention au titre des recettes amendes de police (Programme 2012) pour ce projet d'un montant total de 14 800€ HT.

- **Chemin d'intérêt communautaire La pêcheurie**

Monsieur le Maire rappelle que le chemin rural dénommé « La pêcheurie » dessert dorénavant une habitation. Par conséquent il convient de l'inscrire dans le cadre des chemins ruraux dont la gestion est assurée par la communauté de communes dans le cadre de ses compétences.

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Municipal:

- décide d'inscrire le chemin rural « La pêcheurie » dans le cadre des chemins ruraux dont la gestion est assurée par la communauté de communes,
- donne tout pouvoir à Monsieur le Maire pour procéder aux démarches et formalités nécessaires à la modification du tableau de classement de la voirie communale et du document cadastral.

- **Travaux route de Concoret**

Dans le cadre de l'aménagement de la route de Concoret, Monsieur le Maire présente le devis de l'entreprise POMPEI pour un montant de travaux de 7 332.92 € HT.

Le Conseil municipal après en avoir délibéré à l'unanimité,

- décide d'accepter le devis de l'entreprise POMPEI pour les travaux d'aménagement de la route de Concoret pour un montant de 7 332.92 € HT
- autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents se rapportant à ses travaux.

– ***Inventaire zones humides***

L'inventaire des zones humides de la commune a été réalisé par le syndicat « Le Grand Bassin de l'Oust ».

L'objectif de cet inventaire des zones humides est de parvenir à une meilleure protection de ces milieux en améliorant leur connaissance et l'information des différentes personnes concernées par le sujet et en favorisant leur classement dans les documents d'urbanisme.

Dans le cadre de la démarche d'inventaire, les cartes provisoires des zones humides ont été mises en consultation en mairie entre le 3 octobre et 3 novembre 2011 pour avis. Suite aux remarques indiquées sur le registre communal, des réunions de vérification de terrain ont eu lieu avec les personnes concernées.

Afin de terminer cet inventaire des zones humides, il est proposé au conseil municipal de valider la carte définitive présentée en séance, avant intégration au document d'urbanisme.

Le Conseil municipal après en avoir délibéré à l'unanimité,

- valide l'inventaire des zones humides qui lui a été présenté.

– ***Avenant Curage des lagunes***

Monsieur le Maire rappelle que par une délibération du 18 octobre dernier, le curage des lagunes et l'épandage des boues de la commune ont été confiés à l'entreprise Valbé Saur.

Au vu de l'étude préalable il est nécessaire de passer un avenant au marché, le chaulage des parcelles prévues au plan d'épandage devant être intégré. Le montant de cette option prévue au marché est de 1 700€ HT.

Le Conseil municipal après en avoir délibéré à l'unanimité,

- accepte cet avenant et autorise Monsieur le Maire à le signer.

– ***Décision modificative n°8***

Monsieur le Maire fait part au conseil qu'il convient d'apporter une modification au budget Commune.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- approuve la décision modificative suivante :

*Budget commune – Décision modificative n °8*

Compte 6218 : - 1 500€

Compte 60631 : + 1500€

– **Divers**

**Affectation des résultats : Assainissement et Décision modificative n°2**

Monsieur le Maire rappelle au conseil que le résultat de la section de fonctionnement de l'exercice 2010 du budget Assainissement a été affecté par délibération du 29 mars 2011 au compte 1068 de la section d'investissement pour un montant de 20 252.84 €.

Cette affectation était destinée à couvrir le financement du curage des lagunes, hors cette opération constitue une dépense de fonctionnement. Il convient donc de modifier cette affectation.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- annule et remplace la délibération du 29 mars 2011
- décide de modifier l'affectation du résultat de la section de fonctionnement de l'exercice 2010
- affecte au compte 002 de la section de fonctionnement de l'exercice 2011 la somme de 20 252.84 €
- approuve la décision modificative n°2 suivante :

Dépenses : Opération 10002 Compte 2315 : - 20 252.84 €

Recettes : Compte 1068 : - 20 252.84 €

Dépenses : Compte 615 : + 20 252.84 €

Recettes : Compte 002 : + 20 252.84 €

**Budget assainissement Décision modificative n°3**

Monsieur le Maire fait part au conseil qu'il convient d'apporter une modification au budget Assainissement.

En effet l'étude bathymétrique des lagunes de la commune a été réglée au compte 2315 pour un montant de 1 692.34€. Hors le curage des lagunes est une dépense de fonctionnement ainsi l'étude préalable doit être réglée en fonctionnement. Il convient donc de prendre une décision modificative.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- approuve la décision modificative suivante :

**Budget Assainissement – Décision modificative n °3**

Recettes : Compte 70611 : + 800 €

Dépenses : Compte 617 : + 800€